



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 2 décembre 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2009-1751

**AUTORISER UN MONTANT ADDITIONNEL DE 2 637,50 \$ - PLOMBERIE OUTAOUAIS - REMPLACEMENT DES CONDUITS DE FILTRATION À LA PISCINE LAURENT-GROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par la délégation de pouvoir 79182 certifiée le 3 septembre 2009 et selon l'appel d'offres 2009 SI 231, mandatait la firme Plomberie Outaouais pour un montant total de 21 440,60 \$, incluant les taxes, pour les travaux de remplacement de tuyauterie à la piscine Laurent-Groulx;

**CONSIDÉRANT QU'**un premier avenant pour découper le filtreur existant afin de permettre de libérer l'espace pour l'installation d'un nouveau filtreur au montant de 1 467,38 \$, incluant les taxes, a déjà fait l'objet d'une approbation par la délégation de pouvoir 79972;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures recommande un montant additionnel de 1 170,12 \$, incluant les taxes, pour enlever le béton sous terre qui ne permettait pas d'obtenir une pente adéquate pour la tuyauterie et d'ajouter des adapteurs afin de relier la tuyauterie existante à la nouvelle tuyauterie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures a évalué que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine le premier avenant et approuve le deuxième avenant au montant de 1 170,12 \$, incluant les taxes, au contrat de Plomberie Outaouais pour la réalisation des travaux d'enlèvement de béton sous terre afin d'obtenir une pente adéquate pour la tuyauterie et d'ajouter des adapteurs pour relier la tuyauterie existante à la nouvelle tuyauterie de la piscine Laurent-Groulx.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30620-001-73662	1 118,29 \$	Travaux de rénovation dans divers édifices - Piscine Laurent-Groulx
04-13493	51,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1752

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES DE SURVEILLANCE DE LA FIRME CIMA+ POUR LE MANDAT RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE MAÎTRESSE D'AQUEDUC - BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DES PROMENADES - NICOLE CHAMPAGNE ET LUC ANGERS**

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat de services professionnels a été octroyé en 2006, en vertu de la résolution numéro CE-2006-1306 adoptée le 20 septembre 2006 à la firme CIMA+ pour effectuer la modification des plans et devis existants ainsi que la surveillance en résidence des travaux de construction de la conduite maîtresse d'aqueduc sur le boulevard La Vérendrye Ouest, compris entre l'autoroute 50 et la rue Du Barry, pour un montant de 57 209,74 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** deux ajustements de coûts ont été autorisés pour un montant total de 5 715 \$, incluant les taxes, par les délégations de pouvoir 65898 (1 727,86 \$) et 80166 (3 987,14 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+ a déposé à la Ville de Gatineau une facture pour les frais d'honoraires professionnels additionnels de l'ordre de 5 777,41 \$, incluant les taxes, en ce qui a trait à la surveillance additionnelle effectuée en raison du délai d'exécution des travaux par l'entrepreneur;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures recommande le paiement des honoraires supplémentaires demandés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine l'ajustement des coûts autorisé par les délégations de pouvoir, au montant total de 5 715 \$, incluant les taxes, et autorise l'ajustement des honoraires supplémentaires de 5 777,41 \$, incluant les taxes, à la firme CIMA+ pour les services de surveillance additionnels rendus suite au dépassement, par l'entrepreneur Équinoxe JMP, de l'échéancier de réalisation prévu aux documents de soumission pour un montant total de 11 492,41 \$.

Le trésorier est autorisé à s'approprier les sommes nécessaires à cette fin, à même les sommes réservées pour la retenue contractuelle à l'entrepreneur Équinoxe JMP, pour les travaux réalisés et d'effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-61327	5 777,41 \$	Retenue sur contrat

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1753

**AUTORISER UN MONTANT ADDITIONNEL DE 47 563,79 \$ - DEFRAN INC. - RESTAURATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE - MAISON FAIRVIEW - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1136 adoptée le 7 juillet 2009, mandatait la firme Defran inc. pour un montant total de 388 766,33 \$, incluant les taxes, pour les travaux de restauration intérieure et extérieure de la Maison Fairview;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires pour un montant total de 38 520,13 \$, incluant les taxes, ont déjà fait l'objet d'approbation par les délégations de pouvoir 80530 (avenant numéro 1) et 81053 (avenant numéro 2). Ces avenants représentaient alors 9,9 % du contrat initial;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Génivar, experts-conseils en sciences du bâtiment, ainsi que la firme Mercier Pfalzgraf architectes, mandatées pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux recommandent un montant additionnel de 9 043,66 \$, incluant les taxes, pour les travaux supplémentaires de modification du système de protection incendie ainsi que divers ajouts et modifications de détails architecturaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures a évalué que les montants demandés pour l'ajustement de coût sont justes et raisonnables :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine les avenants numéros 1 et 2 pour un montant total de 38 520,13 \$, incluant les taxes, et approuve l'avenant numéro 3 au montant de 9 043,66 \$, incluant les taxes, au contrat de Defran inc. pour les travaux de restauration intérieure et extérieure de la Maison Fairview.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90041-001-73663	8 643,05 \$	Domaine Scott-Fairview - Restauration de la maison
04-13493	400,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1754

**SOUMISSION 2009 SI 270 - COUVREUR ROLLAND BOUDREAU, 2413-2216 QUÉBEC INC. - RÉFECTION DE LA TOITURE - RÉSERVOIR PINK – SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 59 581,07 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Couvreur Rolland Boudreault, 2413-2276 Québec inc., 660, rue Auguste-Mondoux, local 4, Gatineau, Québec, J9J 3K3 pour la réfection de la toiture du réservoir Pink situé sur le chemin Pink pour un montant total de 59 581,07 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 octobre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30610-007-73664	56 941,82 \$	Réfection des toitures - Divers bâtiments Toitures - Réservoir Pink
04-13493	2 639,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1755

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD MALONEY EST, PHASE 1 - 396 709,21 \$, INCLUANT LES TAXES - 6369472 CANADA INC. - ÉQUINOXE JMP - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1181 adoptée le 2 juillet 2008, adjugeait un contrat à la firme 6369472 Canada inc. - Équinoxe JMP pour les travaux de réaménagement du boulevard Maloney Est, phase 1 pour un montant de 4 296 148,21 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**un ajustement de coût pour un montant de 99 900 \$, incluant les taxes, a été autorisé par la délégation de pouvoir 76726;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Dessau, mandatée pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, recommande un montant additionnel de 396 709,21 \$, incluant les taxes, représentant les coûts supplémentaires engendrés par une variation des quantités du bordereau de soumission ainsi que des travaux supplémentaires générés par les conditions de chantier;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures a évalué que les montants demandés pour les ajustements de coût sont justes et raisonnables :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine l'ajustement de coût autorisé par la délégation de pouvoir au montant de 99 900 \$, incluant les taxes, et autorise l'ajustement du coût des travaux supplémentaires de 396 709,21 \$, incluant les taxes, à la firme 6369472 Canada inc. - Équinoxe JMP, le tout dans le cadre des travaux de réaménagement du boulevard Maloney Est, phase 1, portant ainsi le coût final du contrat à 4 792 757,42 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30460-001-73665	379 136,27 \$	Boulevard Maloney - Réaménagement - Pavage de bordures et de la chaussée
04-13493	17 572,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30460-009	266 000,00 \$		Boulevard Maloney - Réaménagement - Amendement numéro 1
06-30460-008	125 275,82 \$		Boulevard Maloney - Réaménagement - Contingences
06-30460-001		391 275,82 \$	Boulevard Maloney - Réaménagement - Pavage de bordures de la chaussée

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1756

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-41 - 58 227,88 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 23 OCTOBRE 2009**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-41 au montant de 58 227,88 \$ pour la période du 19 au 23 octobre 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

**CE-2009-1757**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-42 - 184 589,03 \$ - PÉRIODE DU 26 AU 30 OCTOBRE 2009**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-42 au montant de 184 589,03 \$ pour la période du 26 au 30 octobre 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

**CE-2009-1758**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-43 - 76 862,78 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 6 NOVEMBRE 2009**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-43 au montant de 76 862,78 \$ pour la période du 2 au 6 novembre 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

**CE-2009-1759**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-44 - 116 525,38 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 13 NOVEMBRE 2009**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-44 au montant de 116 525,38 \$ pour la période du 9 au 13 novembre 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1760

**SOUSSION 2009 SP 053 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - SERVICE D'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES DANS LE SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 73 543,05 \$ ANNUELLEMENT - CONTRAT DE CINQ ANS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 1501, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N5 pour le service d'élimination des neiges usées dans le secteur d'Aylmer, aux prix forfaitaires et unitaires, excluant les taxes, apparaissant au tableau ci-après, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 novembre 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme, à savoir :

DESCRIPTION	PRIX FORFAITAIRE (taxes non incluses)	PRIX UNITAIRE (taxes non incluses)
Location d'un site d'élimination des neiges usées – Article 1 du bordereau de soumission	65 154,42 \$	
Ouverture du site pour quart de travail de huit heures – Jours fériés et périodes de nuit excédant les 30 périodes sans frais – Article 2 du bordereau de soumission		1 328 \$
Ouverture du site pour quart de travail de huit heures – Jours Fériés – Article 3 du bordereau de soumission		1 328 \$
Élimination des neiges usées provenant des secteurs autres qu'Aylmer – Article 4 du bordereau de soumission		1,00 \$/m <sup>3</sup>

Le contrat sera d'une durée de cinq ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 15 avril 2014.

Après la première année du contrat, les prix seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation Catalogue 62-001 sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 août précédant la date d'anniversaire.

Le montant forfaitaire sera payable en quatre versements égaux et sera facturé le premier jour des mois de janvier, février, mars et avril de chaque année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31320-511 - Dépôt à neige - Location d'espaces, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2010 à 2014, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> décembre 2009, conditionnellement à l'adoption du budget 2010.

Adoptée

CE-2009-1761

**SOUSSION 2009 SP 034 - HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE - LOCATION ADDITIONNELLE DE 5 NIVELEUSES SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 200 240,25 \$ - CONTRAT DE QUATRE MOIS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hewitt Équipement Ltée, 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 pour la location, pour quatre mois, de cinq niveleuses additionnelles sans opérateur aux mêmes tarifs et conditions que l'appel d'offres initial, le tout pour un montant de 200 240,25 \$, incluant les taxes.

Le prix unitaire mensuel de 8 870 \$, excluant les taxes, demeura en vigueur pour la période de location, soit du 15 novembre 2009 au 15 mars 2010.

Les fonds à cette fin pour l'année 2009 s'élèvent au montant total de 50 060,63 \$, incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2010, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516-73666	47 843,10 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Location à long terme - Machinerie
04-13493	2 217,53 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1762

**SOUSSION 2009 SP 214A - J.R. BRISSON ÉQUIPEMENT LTÉE - ACHAT D'UNE CHARGEUSE RÉTROCAVEUSE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 168 538,18 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme J.R. Brisson Équipement Ltée, 121, rue St-Pierre, Vars, Ontario, K0A 3H0 pour l'achat d'une chargeuse rétrocaveuse, incluant les options (godet rétrocaveuse, godet à neige et marteau hydraulique), au montant de 168 538,18 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 novembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30631-019-73667	80 536,24 \$	Acquisition de véhicules - Rétrocaveuse - Aqueduc
06-30631-018-73668	80 536,24 \$	Acquisition de véhicules - 1 rétrocaveuse - Égouts
04-13493	7 465,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1763

**SOUSSION 2009 SP 274 - CUBEX LTÉE - ACHAT DE DEUX TRACTEURS UTILITAIRES À CHÂSSIS ARTICULÉ AVEC ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 258 420,54 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Cubex Ltée, 850, rue Boucher, Saint-Jean, Québec, J3B 7Z8 pour la fourniture de deux tracteurs utilitaires à châssis articulé avec équipements de déneigement et deux tondeuses rotatives de 72 pouces au montant total de 258 420,54 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 novembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30631-011-73669	123 486,67 \$	Acquisition de véhicules - 1 tracteur multifonctions - Voirie
06-30631-010-73670	123 486,67 \$	Acquisition de véhicules - 1 tracteur sur chenille - Enlèvement de la neige
04-13493	11 447,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1764

**SOUSSION 2009 SP 294 - SNÖ INNOVATION INC. - SERVICE D'ENNEIGEMENT DE LA PISTE DE GLISSE DU CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC-BEAUCHAMP - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - 11 882,35 \$ PAR ANNÉE - CONTRAT DE TROIS ANS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Snö Innovation inc., 550, rang des 25, St-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 4P6 pour les services d'enneigement de la piste de glisse du centre plein air du Lac-Beauchamp, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant annuel total approximatif de 11 882,35 \$ pour la première année du contrat, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 novembre 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution avec une clause de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, les prix seront révisés annuellement au 30 septembre de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation – Catalogue 62-001.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget des années 2011 et 2012 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71360-519-73660	11 356,00 \$	Parc du Lac-Beauchamp - Autres locations
04-13493	526,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1765

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 44 - 46 398,79 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 45 - 398 943,75 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 45 - 4 872,63 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 41 - 186 493,62 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 44, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 45, la liste des réquisitions numéro 45 et la liste des embauches numéro 41 :

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 44	Pièces de comptes à payer	46 398,79 \$	9 au 13 novembre 2009
Liste PD numéro 45	Pièces de comptes à payer	398 943,75 \$	9 au 13 novembre 2009
Liste des réquisitions numéro 45	Pièces de comptes à payer	4 872,63 \$	9 au 13 novembre 2009
Liste des embauches numéro 41	Embauches de personnel temporaire	186 493,62 \$	2 au 6 novembre 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1766

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 45 - 72 904,13 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 46 - 461 301,44 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 46 - 8 406,03 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 42 - 179 623,27 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 45, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 46, la liste des réquisitions numéro 46 et la liste des embauches numéro 42 :

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 45	Pièces de comptes à payer	72 904,13 \$	16 au 20 novembre 2009
Liste PD numéro 46	Pièces de comptes à payer	461 301,44 \$	16 au 20 novembre 2009
Liste des réquisitions numéro 46	Pièces de comptes à payer	8 406,03 \$	16 au 20 novembre 2009
Liste des embauches numéro 42	Embauches de personnel temporaire	179 623,27 \$	9 au 13 novembre 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1767

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-44 POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 11 NOVEMBRE 2009**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-44 d'un montant de 345 754,21 \$ pour la période du 5 au 11 novembre 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1768

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-45  
POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 NOVEMBRE 2009****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-45 d'un montant de 273 618,85 \$ pour la période du 12 au 18 novembre 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1769

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - 9<sup>e</sup> TÉLÉTHON -  
MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham, à l'attention de monsieur Yvon Brodeur, case postale 2714, Gatineau, Québec, J8L 2X1, à titre de subvention pour le 9<sup>e</sup> téléthon qui se déroulera le 6 décembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11447-972	300 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11448-972	500 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11449-694	200 \$		Marc Bureau - Maire - Subventions - Articles promotionnels
02-11447-694	300 \$		Luc Montreuil - De Masson-Angers - Articles promotionnels
02-11449-972		200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11447-972		300 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1770

**SUBVENTION DE 350 \$ - LOISIR SPORT OUTAOUAIS - OPÉRATION NEZ  
ROUGE OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de Loisir sport Outaouais, à l'attention de madame Marilynne Brunet, coordonnatrice adjointe, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention dans le cadre de l'Opération Nez rouge Outaouais 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11435-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11438-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11440-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11441-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11443-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11449-694	100 \$		Marc Bureau - Maire - Subventions - Articles promotionnels
02-11435-694	50 \$		Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Articles promotionnels
02-11438-694	50 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Articles promotionnels
02-11441-694	100 \$		Luc Angers - Des Promenades - Articles promotionnels
02-11449-972		100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11435-972		50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11438-972		50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11441-972		100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1771

**SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION DES FEMMES IMMIGRANTES DE L'OUTAOUAIS - NOËL DES ENFANTS 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais, à l'attention de madame Claude Yvette Akoun, directrice, 4, rue Taschereau, local 520, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour le Noël des enfants 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Subventions
02-11435-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11438-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11443-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11445-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11449-694	20 \$		Marc Bureau - Maire - Subventions - Articles promotionnels
02-11438-694	50 \$		Denise Laferrière - de Hull-Val-Tétreau - Articles promotionnels
02-11445-694	50 \$		Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Articles promotionnels
02-11449-972		20 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11438-972		50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11445-972		50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1772

**SUBVENTION DE 300 \$ - ENTRE DEUX ROUES - DÎNER DE NOËL - 5 DÉCEMBRE 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Entre Deux Roues, à l'attention de madame Patricia Guertin, directrice générale, 124, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2A3, à titre de subvention dans le cadre du dîner de Noël qui aura lieu le 5 décembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11435-972	300 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11435-694	300 \$		Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Articles promotionnels
02-11435-972		300 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1773

**SUBVENTION DE 200 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 10114 - SAINTE-ROSE-DE-LIMA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, Conseil 10114 Sainte-Rose-de-Lima, à l'attention de monsieur Michel Gaudreau, Grand Chevalier, 4-220, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention pour la guignolée de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11446-972	200 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

**CE-2009-1774**

**SUBVENTION DE 125 \$ - CLUB ROTARY DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre du club Rotary de Hull, à l'attention de monsieur Gilbert Jolin, case postale 79098, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention pour l'organisation de différentes activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11443-972	125 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

**CE-2009-1775**

**SUBVENTION DE 350 \$ - FONDATION FORÊT BOUCHER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Fondation Forêt Boucher, à l'attention de monsieur Michel-Olivier Matte, case postale 25, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11601-972-31562	350 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	350 \$		Frais pour unions civiles - Subventions
02-11601-972		350 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1776

**SUBVENTION DE 100 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER LE MOULIN DES PIONNIERS - BRUNCH DE NOËL 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Comité de vie de quartier Le Moulin des Pionniers, à l'attention de madame Tania Léal-Desgagné, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7, à titre de subvention pour l'organisation du brunch de Noël qui aura lieu le 13 décembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11443-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1777

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE LAUZON À UNE ACTIVITÉ DE L'AMICALE DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS - 15 DÉCEMBRE 2009 - 25 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Stéphane Lauzon à participer à une activité organisée par l'Amicale des personnes handicapées physiques de l'Outaouais qui aura lieu le 15 décembre 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 \$ à l'ordre de l'Amicale des personnes handicapées physiques de l'Outaouais, à l'attention de madame Hélène Desgranges, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7, à titre de subvention donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11445-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Le virement de fond sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11445-694	25 \$		Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Articles promotionnels
02-11445-972		25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1778

**SUBVENTION DE 900 \$ - SOUPE POPULAIRE DE HULL INC. - FÊTE DE NOËL - 19 DÉCEMBRE 2009 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 900 \$ à l'ordre de la Soupe populaire de Hull inc., 751, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7, à titre de subvention pour la fête de Noël qui aura lieu le 19 décembre 2009.

Il est de plus résolu d'autoriser le trésorier à anticiper du budget discrétionnaire du district électoral du Carrefour-de-l'Hôpital, la somme requise à même le budget discrétionnaire 2010 de ce district.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11434-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Subventions
02-11435-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11438-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11440-972	50 \$	Denis tassé - De Touraine - Subventions
02-11441-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11442-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11447-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11448-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions
02-11601-972-31562	200 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-694	100 \$		Marc Bureau - Maire - Subventions - Articles promotionnels
02-11435-694	50 \$		Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Articles promotionnels
02-11438-694	100 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Articles promotionnels
02-11441-694	50 \$		Luc Angers - Des Promenades - Articles promotionnels
02-11447-694	50 \$		Luc Montreuil - De Masson-Angers - Articles promotionnels
01-41913	200 \$		Frais pour unions civiles - Subventions
02-11449-972		100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11435-972		50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11438-972		100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11441-972		50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11447-972		50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11601-972		200 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1779

**SUBVENTION DE 400 \$ - ACTION-QUARTIERS - FÊTE DE NOËL - 19 DÉCEMBRE 2009 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL-VAL-TÉTREAU - PATRICE MARTIN ET DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Action-Quartiers, à l'attention de monsieur Jean Villeneuve, intervenant communautaire, 45, rue Prévost, Gatineau, Québec, J9A 1P2, à titre de subvention pour la fête de Noël qui aura lieu le 19 décembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11438-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11435-972	200 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11435-694	200 \$		Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Articles promotionnels
02-11438-694	200 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Articles promotionnels
02-11435-972		200 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11438-972		200 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1780

**SUBVENTION DE 500 \$ - CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS - PARADE DU PÈRE NOËL - 13 DÉCEMBRE 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Corporation des loisirs de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Laval Leblanc, case postale 2404, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour l'organisation de la parade du Père Noël qui aura lieu le 13 décembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11447-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11447-694	500 \$		Luc Montreuil - De Masson-Angers - Articles promotionnels
02-11447-972		500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1781

**SUBVENTION DE 100 \$ - CONSEIL PARTICULIER DE LA SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE HULL - GUIGNOLÉE - 6 DÉCEMBRE 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du conseil particulier de la Saint-Vincent-de-Paul de Hull, à l'attention de monsieur Alain Dubreuil, 109, rue Wright, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour la guignolée qui aura lieu le 6 décembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11434-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1782

**DON D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DE 20 ORDINATEURS PORTABLES USAGÉS À L'ORGANISME AMITIÉ GATINEAU-MONDE - RÉALISATION D'UN LOCAL INFORMATIQUE À L'ORPHELINAT HOGAR SHALOM AU GUATEMALA**

**CONSIDÉRANT QU'**en septembre 2009, le Service de police de la Ville de Gatineau a remplacé ses vieux ordinateurs véhiculaires de marque Panasonic, modèle CF-28 par des nouveaux appareils de marque Datalux répondant aux besoins technologiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les ordinateurs de marque Panasonic, modèle CF-28 sont désuets et ne sont plus réutilisables puisque leurs réparations seraient trop coûteuses;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le Service de l'informatique de la Ville de Gatineau, ces ordinateurs n'ont aucune valeur marchande;

**CONSIDÉRANT QUE** par l'entremise de l'organisme à but non-lucratif Amitié Gatineau-Monde, un groupe d'adolescents et d'adultes de Gatineau se rendront, en janvier 2010, à l'orphelinat Hogar Shalom au Guatemala pour y aménager un local informatique;

**CONSIDÉRANT QU'**un représentant de ce groupe a présenté une demande à la direction du Service de police de Gatineau pour le don de 20 ordinateurs de marque Panasonic, modèle CF-28;

**CONSIDÉRANT QUE** l'intérêt de la Ville de Gatineau contribue à de l'entraide internationale;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la Loi sur les cités et villes, la municipalité peut octroyer le don d'équipements appartenant à la Ville de Gatineau à un organisme à but non lucratif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de donner 20 ordinateurs portables usagés de marque Panasonic, modèle CF-28, à l'organisme Amitié Gatineau-Monde pour la réalisation d'un local informatique à l'orphelinat Hogar Shalow au Guatemala.

Adoptée

CE-2009-1783

**SOUSSION 2009 SI 309 - ASOKAN SOLUTION DE BUREAU - AMEUBLEMENT DU CENTRE SPORTIF - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - 48 054,78 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Asokan Solution de bureau, 25, rue Eddy, suite 25, Gatineau, Québec, J8X 4B5 pour la fourniture, la livraison et l'installation d'ameublement au centre sportif pour un montant total de 48 054,78 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 novembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30393-004-73671	45 926,11 \$	Centre sportif - Équipement sportif
04-13493	2 128,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1784

**FLAMME OLYMPIQUE - ENTENTE D'UTILISATION - STATIONNEMENT 550, BOULEVARD DE LA CITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** le passage de la flamme olympique à Gatineau, le 11 décembre 2009, sera souligné par une série d'activités, dont la plus importante qui se déroulera à la Place de la Cité;

**CONSIDÉRANT QU'** afin de permettre au plus grand nombre de personnes de participer aux activités dans le secteur de la Cité, une entente a été négociée avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada afin d'utiliser les cases de stationnement du 550, boulevard de la Cité, et ce, pour le coût de traitement du dossier uniquement (250 \$) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'entente intervenue avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada afin d'utiliser les cases de stationnements du 550, boulevard de la Cité, lors du passage de la flamme olympique, le 11 décembre 2009, et ce, pour le coût de traitement du dossier uniquement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents nécessaires aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71161-499-73672	250,00 \$	Activités sportives - Autres services techniques
04-13493	12,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	19,69 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1785

**SOUSSION 2009 SP 283 - DIVERS FOURNISSEURS - ENTRETIEN DES PATINOIRES AUX PARCS DES TREMBLES, PIERRE-LAFONTAINE ET LA VÉRENDRYE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - 29 089,58 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats d'entretien des patinoires extérieures aux firmes suivantes, le tout en conformité avec leur soumission respective déposée en date du 5 octobre 2009, à savoir :

**Section 1 – Secteur de Hull - Parc des Trembles**

Écotek Plus inc., 147, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9H 1Z2 pour le parc des Trembles au montant annuel total de 9 463,44 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ce parc.

**Section 2 – Secteur de Gatineau - Parcs Pierre-Lafontaine et La Vérendrye**

Paysagiste Mathis Landscaping inc., 27, rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5 pour les parcs Pierre-Lafontaine et La Vérendrye au montant annuel total de 19 626,14 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces parcs.

Les contrats seront d'une durée d'un an prenant effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif. À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Après la première année du contrat, les prix seront révisés annuellement au 30 septembre de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation Catalogue 62-001 sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 30 septembre précédant la date d'anniversaire.

Le paiement annuel se fera en trois versements égaux payables de la façon suivante :

- 1/3 le 15 janvier;
- 1/3 le 15 février;
- 1/3 le 15 mars.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71230-521 – Patinoires extérieures - Entretien.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget 2011 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> décembre, conditionnellement à l'adoption du budget 2010.

Adoptée

CE-2009-1786

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2009-1194 - MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE GALIPEAU AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - DIVISION DES PROGRAMMES AQUATIQUES ET DU CENTRE SPORTIF - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1194 adoptée le 8 juillet 2009, acceptait la mutation et la permanence de madame Sylvie Galipeau au poste de commis administrative à la Division des programmes aquatiques et du centre sportif du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sylvie Galipeau a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau afin de réintégrer son poste de commis administrative au Module de la culture et des loisirs (poste numéro MCL-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs);

**CONSIDÉRANT QUE** le Module de la culture et des loisirs a été aboli;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de commis administratif a été transféré au Service des arts, de la culture et des lettres :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2009-1194 en date du 8 juillet 2009 afin de réintégrer madame Sylvie Galipeau au poste de commis administrative au Service des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-BLC-054 au plan d'effectifs des cols blancs).

Adoptée

CE-2009-1787

**RETRAITE DE MESDAMES DIANE SANS CARTIER, DIANE BEAUCHEMIN, FRANCINE NOËL, GINETTE BOYER-SAVOIE ET DE MESSIEURS JEAN CARON, GAËTAN VALIQUETTE, GÉRALD SÉGUIN, RAYMOND GAY, ROBERT CHARBONNEAU ET DENIS CHARRON - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** mesdames Diane Sanscartier, Diane Beauchemin, Francine Noël, Ginette Boyer-Savoie et messieurs Jean Caron, Gaëtan Valiquette, Gérald Séguin, Raymond Gay, Robert Charbonneau et Denis Charron ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Jean Caron, agent	Service de police	31 ans et 3 mois	1 <sup>er</sup> octobre 2009
Diane Sanscartier, secrétaire II	Service de l'urbanisme et du développement durable – Directeur adjoint	12 ans et 3 mois	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Diane Beauchemin, secrétaire administrative	Direction générale	25 ans et 6 mois	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Gaëtan Valiquette, agent	Service de police	26 ans et 1 mois	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Gérald Séguin, électricien	Service des travaux publics	24 ans et 5 mois	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Francine Noël, secrétaire de direction	Service de sécurité incendie	23 ans et 11 mois	1 <sup>er</sup> février 2010

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Raymond Gay, technicien spécialisé	Service des infrastructures	34 ans et 3 mois	1 <sup>er</sup> février 2010
Robert Charbonneau, sergent	Service de police	35 ans et 4 mois	1 <sup>er</sup> février 2010
Denis Charron, responsable, Protocoles et équipements récréatifs	Service des loisirs, des sports et du développement des communautés – Direction adjointe	36 ans et 11 mois	1 <sup>er</sup> février 2010
Ginette Boyer-Savoie, secrétaire spécialisée	Centre de services de Gatineau	27 ans et 3 mois	1 <sup>er</sup> juin 2010

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à mesdames Diane Sanscartier, Diane Beauchemin, Francine Noël, Ginette Boyer-Savoie et à messieurs Jean Caron, Gaétan Valiquette, Gérald Séguin, Raymond Gay, Robert Charbonneau et Denis Charron leurs plus sincères remerciements pour leurs années de services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1788

**MUTATION DE MADAME ISABELLE DESJARDINS AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - DIVISION DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DU SOUTIEN ADMINISTRATIF - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif(ve) à la Division du développement stratégique et du soutien administratif du Service de police (poste numéro POL-BLC-062 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Isabelle Desjardins au poste de commis administrative à la Division du développement stratégique et du soutien administratif du Service de police.

Le salaire de madame Isabelle Desjardins sera celui de la classe 3, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Isabelle Desjardins est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conformément à la permanence de madame Louise Girard prévue le 21 décembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 - Soutien organisationnel - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1789

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME JOHANNE BEAUDOIN AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DE BASE DE DONNÉES - DIVISION DE L'EXPLOITATION - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'administrateur de base de données à la Division de l'exploitation du Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-045 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Johanne Beaudoin au poste d'administrateur de base de données à la Division de l'exploitation du Service de l'informatique.

Le salaire de madame Johanne Beaudoin sera celui de la classe 12, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Johanne Beaudoin est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13420-112 - Exploitation - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1790

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MOHAMMED IMGALINE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DE BASE DE DONNÉES - DIVISION DU DÉVELOPPEMENT - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'administrateur de base de données à la Division du développement du Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-046 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Mohammed Imgaline au poste d'administrateur de base de données à la Division du développement du Service de l'informatique.

Le salaire de monsieur Mohammed Imgaline sera celui de la classe 12, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Mohammed Imgaline est assujetti à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13440-112 - Développement - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1791

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR DENIS DANSEREAU AU POSTE D'ARCHITECTE DE SYSTÈME - DIVISION DE L'EXPLOITATION - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'architecte de systèmes à la Division de l'exploitation du Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-047 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Denis Dansereau au poste d'architecte de systèmes à la Division de l'exploitation du Service de l'informatique.

Le salaire de monsieur Denis Dansereau sera celui de la classe 12, 5<sup>e</sup> échelon de la classe salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Denis Dansereau est assujetti à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13420-112 - Exploitation - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1792

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME SUZANNE CRISPIN AU POSTE D'ARCHITECTE DE SYSTÈMES - DIVISION DU DÉVELOPPEMENT - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'architecte de système à la Division du développement du Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-048 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Suzanne Crispin au poste d'architecte de systèmes à la Division du développement du Service de l'informatique.

Le salaire de madame Suzanne Crispin sera celui de la classe 12, 6<sup>e</sup> échelon de la classe salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Suzanne Crispin est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13440-112 - Développement - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1793

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR PASCAL CAYER AU POSTE DE TECHNICIEN - DIVISION DU SERVICE AUX USAGERS - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne), Support aux usagers à la Division du service aux usagers du Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-053 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Pascal Cayer au poste de technicien, Support aux usagers à la Division du service aux usagers du Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-053 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de monsieur Pascal Cayer sera celui de la classe 7, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Pascal Cayer est assujetti à une période d'essai de 3 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des clauses 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13430-112 - Service aux usagers - Réguliers - Cols blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1794

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME JESSICA THÉRIAULT AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SECTIONS DES RELATIONS DE TRAVAIL ET DES RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire II aux Sections des relations de travail et des relations avec les employés du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-007 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Jessica Thériault au poste de secrétaire II aux Sections des relations de travail et des relations avec les employés du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-007 au plan d'effectifs).

Le salaire de madame Jessica Thériault sera celui de la classe 5, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Jessica Thériault est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs et conditionnellement à la permanence de madame Josiane Plouffe, prévue après sa période d'adaptation de trois mois.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 - Ressources humaines - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1795

**MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME NATHALIE GINGRAS AU POSTE DE COORDONNATRICE EN URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE HULL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur(trice) en urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Nathalie Gingras au poste de coordonnatrice en urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres), selon la politique salariale et le recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de madame Nathalie Gingras est établi à la classe 4, échelon 4 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Étant donné que madame Nathalie Gingras occupe le poste de coordonnateur en urbanisme (poste numéro CSA-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres) du centre de services d'Aylmer, la permanence à ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-115 - Hull - Permis et gestion du développement - Réguliers - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1796

**RÈGLEMENT HORS COUR - ÉDITH PÉPIN ET JIMMY DÉSORMAUX C. VILLE DE GATINEAU - 521, RUE DES MARTINETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 10 décembre 2007, les demandeurs Édith Pépin et Jimmy Désormaux instituaient contre la Ville de Gatineau un recours en dommages et intérêts pour un montant total de 58 377,48 \$, en plus des intérêts, de l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du Code civil du Québec et des dépens sur une telle somme;

**CONSIDÉRANT QUE** le recours en dommages résultait d'un refoulement d'égouts survenu le 11 juin 2007 au 521, rue des Martinets;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont accepté de soumettre le dossier judiciairisé à une séance de conférence de règlement à l'amiable devant la cour du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la séance de conférence de règlement à l'amiable a eu lieu devant le juge Serge Laurin, en date du 28 septembre 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties se sont mises en accord, sous réserve de l'approbation des autorités municipales compétentes, quant au versement par la Ville de Gatineau d'une somme totale en capital, intérêts et frais de 17 500 \$ en retour d'une quittance finale et totale de la part des demandeurs ainsi que le dépôt, par ceux-ci, d'un désistement de leur requête en dommages et intérêts au dossier de la cour du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le dossier conformément aux modalités négociées lors de la conférence de règlement à l'amiable et d'accepter le présent règlement hors cour :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le règlement du présent litige sur la base du versement, par la Ville de Gatineau, d'un montant final en capital, intérêts et frais de 17 500 \$ en retour d'un désistement de la procédure intentée par les demandeurs et de la signature d'une quittance finale et totale pour tous dommages reliés directement ou indirectement aux faits allégués à la requête introductive d'instance dans le dossier de cour 550-22-010340-07.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-19110-991-81833	17 500 \$	Assurances - Réclamation civile - Dommages et intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2009.

Adoptée

**CE-2009-1797**

**RÈGLEMENT HORS COUR - FORAGE MARATHON CO. LTÉE C. 9071-9048 QUÉBEC INC. ET VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 8 avril 2009, la demanderesse principale Forage Marathon Co. ltée instituait une requête introductive d'instance en dommages contre 9071-9048 Québec inc. (Construction Novex) pour un montant total de 125 659,52 \$, plus les intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du Code civil du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette requête en dommages référerait à des travaux additionnels rendus nécessaires dans le cadre de la réalisation des travaux associés à l'appel d'offres 2008 SP 041 - Installation de conduites - Réservoir McConnell et boulevard Fournier;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 25 juin 2008, Construction Novex instituait contre la Ville de Gatineau une requête introductive d'instance en garantie par laquelle elle réclamait un montant total de 301 938,96 \$, soit un montant de 135 229,90 \$ déjà retenue par la Ville de Gatineau et un montant de 166 709,06 \$ représentant les travaux supplémentaires requis dans le cadre de l'exécution du contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des soumissions reçues pour l'appel d'offres 2008 SP 041, la firme Construction Novex a été retenue afin d'effectuer l'ensemble des travaux y étant requis pour le montant de 683 489,18 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents d'appel d'offres référerait à une étude géotechnique en vue de connaître la nature et les caractéristiques géologiques du sol sur le site prévu pour les travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude géotechnique indiquait que l'entrepreneur ne devait pas rencontrer de roc solide dans l'exécution de son contrat;

**CONSIDÉRANT** la mise en demeure de Construction Novex adressée à la Ville de Gatineau en date du 21 mai 2009 mettant en demeure la Ville de payer la somme de 166 709,06 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le règlement hors cour intervenu;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant imputable à la TPS sera récupéré par la Ville, soit un montant de 4 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le règlement du présent litige sur la base du versement, par la Ville de Gatineau, d'un montant final en capital, intérêts et frais de 80 000 \$, plus les taxes applicables, en retour de la signature d'une déclaration de règlement hors cour et de la signature d'une quittance finale et totale pour tous dommages reliés directement ou indirectement aux faits allégués à la requête introductive d'instance dans le dossier de cour 550-17-004491-096, le tout sans admission de responsabilité.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30274-020-73661	86 300 \$	Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - Lien McConnell
04-13493	4 000 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1798

**RÈGLEMENT HORS COUR - DÉSISTEMENT - DENISE THIBAUT LÉTOURNEAU C. VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 8 février 2006, la demanderesse a institué devant la cour du Québec une requête introductive d'instance en dommages et intérêts qui a été amendée en date du 18 juillet 2006 afin de réclamer à la Ville de Gatineau un montant de 114 720,40 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le recours en dommages résultait d'une chute survenue au centre communautaire Tétréau situé au 361, chemin Lucerne, à Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent dossier a été fixé pour un procès d'une durée de quatre jours devant la Cour supérieure du district de Hull, soit du 11 au 14 janvier 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties et les procureurs ont convenu de se rencontrer en date du 27 octobre 2009 afin de tenter de trouver un règlement acceptable pour toutes les parties;

**CONSIDÉRANT QUE** la demanderesse accepte de déposer au dossier de la Cour supérieure, un désistement de sa requête introductive d'instance en dommages et intérêts;

**CONSIDÉRANT QUE** la demanderesse s'est dite prête à accepter, en règlement complet et final, un montant en capital, intérêts et frais de 15 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier conformément aux modalités négociées lors de la rencontre entre les parties et les procureurs et qu'il est donc dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors cour :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le règlement du présent litige sur la base du versement par la Ville de Gatineau d'un montant final en capital, intérêts et frais de 15 000 \$, en retour d'un désistement de la procédure intentée par la demanderesse et de la signature d'une quittance finale et totale pour tous les dommages reliés directement ou indirectement aux faits allégués à la requête introductive d'instance en dommages dans le dossier de cour 550-17-002679-064;

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-19110-991-81493	15 000 \$	Assurances - Réclamations civiles - Dommages et intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif